



COMMUNE DE VAAS
(Sarthe)
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 octobre 2025
Affichée le : 28 octobre 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.

Présents : Ghislaine LEVIAU, Céline HOUR, Clément HÉRIN, Marie-Agnès CAYRON , Gilles BLANCHARD, Laurent BLIN, Nadia FOUQUET (GOUSSIN), Vanessa MARTINEAU, Emilie CHAIGNEAU, Sonia GIROLLET, Morgane RAGNEAU, Magali SEDAINE (MARTINEAU), Frédéric BUZANCE, Jean-Philippe COLAS, Franck LELONG, Siebe POSTMA .

Absents excusés : Sébastien BODARD, Emilie CHAIGNEAU, Didier SURUT, Alexandre LE BONHOMME

Secrétaire de Séance : Frédéric BUZANCE

Conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Ordre du jour :

- Abonnements téléphonie et Internet suite à arrêt réseau cuivre – sites communaux
- Recensement de la population
- Dissimulation des réseaux – Rue de la libération et des Roseaux – Tranche 1
- Dissimulation des réseaux – Rue de la libération – Eclairage public
- Eclairage public – contrat de maintenance
- Délibérations modificatives de crédits
- Communauté de communes Sud Sarthe – Rapport annuel d'activités
- SMAEP de Mayet – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- SUEZ – Rapport annuel sur la délégation assainissement
- Convention sur la lecture publique
- Urbanisme
- Questions Diverses

➤ **Compte-rendu du 07 octobre 2025**

Le compte-rendu de la séance du 07 octobre est adopté à l'unanimité

➤ **Abonnements téléphonie et Internet suite à arrêt réseau cuivre – sites communaux**

EXPOSE : Madame Le Maire informe que la maintenance du NRA prend fin au 31 décembre 2025, ce qui signifie que la téléphonie réseau cuivre assurée actuellement par l'opérateur SFR ne fonctionnera plus à compter du 1^{er} janvier 2026. Il y a lieu de passer l'intégralité de la téléphonie sur du réseau fibre.

Deux opérateurs ont été contacté : SFR Pro et Audit Télécom. M. Hérin Clément, Maire Adjoint a rencontré les deux opérateurs pour la solution fibre. Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent sur la pérennité de l'opérateur SFR et des difficultés rencontrées pour joindre le SAV en cas de problèmes, le manque d'ergonomie du site client.

Avis du conseil : avis favorable pour la solution proposée par Audit Télécom, opérateur local

Délibération n°67/2025-11-04

**Téléphonie et Internet – sites communaux –
Arrêt des réseaux téléphonie cuivre - choix d'un opérateur**

Madame Le Maire informe que la maintenance du NRA prend fin au 31 décembre 2025, ce qui signifie que la téléphonie réseau cuivre assurée actuellement par l'opérateur SFR ne fonctionnera plus à compter du 1^{er} janvier 2026. Il y a lieu de passer l'intégralité de la téléphonie sur du réseau fibre. Il est proposé aussi de choisir un opérateur unique pour la téléphonie, les téléphones mobiles et les abonnements internet.

Deux opérateurs ont été contacté : SFR Pro et Audit Télécom. M. Hérin Clément, Maire Adjoint a rencontré les deux opérateurs pour la solution fibre.

Certains conseillers municipaux s'interrogent sur la pérennité de l'opérateur SFR.

Monsieur Hérin Clément fait un compte-rendu des divers échanges avec SFR Business depuis 2 années et les difficultés rencontrées en termes de communications avec SFR :

- *Différentiel de vocabulaire et informations erronées : il avait été indiqué une obligation impérative de passer à la fibre avant fin décembre alors qu'il existe finalement une possibilité de demande de changement NRA – information de ce jour ;*
- *Affirmation d'absence d'engagement sur les différents contrats communaux – il existe un engagement sur les abonnements internet retranscrits dans le tableau de proposition des solutions proposées par SFR Business ;*
- *Difficulté quant aux demandes de dépannages – service client difficilement joignable – système de ticket*
- *Opérateur éloigné*
- *Solution proposée semblant être incomplète par rapport à l'autre opérateur.*

*Monsieur Clément Hérin fait le compte-rendu de ses différents échanges avec la Société Audit Telecom, basée au Mans, qui s'est déplacée plusieurs fois sur site et étudié les solutions techniques pour chaque site.
Il expose les principaux éléments du contrat transcrits ci-dessous :*

ABONNEMENTS MENSUELS pour tous les sites
Téléphonie Fixe, Mobile
& Fibres Mutualisées

N° lignes	Description	Qté	Prix unitaire	Prix mensuel
02 43 46 58 19				
02 43 46 70 29				
02 43 79 10 15	Abonnement canal IP - illimité vers les fixes et mobiles en France, hors appel vers numéro spéciaux, inclus application 3CX sur smartphone et PC	6	17,90 €	107,40 €
02 43 79 07 54				
02 43 46 71 48				
02 43 44 53 69				
02 43 38 90 81				
02 44 31 00 90				
Mairie Bibliothèque Ecole Maternelle				
Ecole Primaire Cantine/cuisine CCAS Foyer TLN	Abonnement Fibre FTTH, 1 Giga partagé	6	45,00 €	270,00 €
Mairie	Abonnement Back up 4G	1	21,00 €	21,00 €
	Abonnement SDA	9	1,00 €	9,00 €
3 lignes pour les secrétaires de Mairie avec application 3CX	Abonnement Mobile, 1 Gigas de Data - illimité vers les fixes et mobiles en France, hors appel vers numéro spéciaux et l'étranger - SMS et MMS illimités Réseau Orange	3	10,00 €	30,00 €
06 11 36 79 86				
06 24 37 24 69	Abonnement Mobile, 1 Gigas de Data			
06 25 63 93 27	- illimité vers les fixes et mobiles en France, hors appel vers numéro spéciaux et l'étranger			
06 26 43 35 38	- SMS et MMS illimités Réseau Orange			
06 26 43 13 85		5	10,00 €	50,00 €
	Abonnement Mobile, 5 Gigas de Data - illimité vers les fixes et mobiles en France, hors appel vers numéro spéciaux et l'étranger - SMS et MMS illimités Réseau Orange			
06 19 07 09 33				
06 16 04 08 46		2	12,50 €	25,00 €
	Abonnement Compteur facturation à l'acte : appels 0,045€ la minute / sms 0,030€ le sms/ mms 0,15€ / 0,010 le MO - Réseau Orange			
06 47 22 65 34		1	6,00 €	6,00 €
	Total HT		518,40 €	
	TVA 20%		103,68 €	
	Total TTC		622,08 €	

Le réseau proposé est le réseau orange. Les frais d'accès sont offerts par Audit Telecom.

FRAIS ACCES AU SERVICE OPERATEUR

Profil	Description	Qté	Prix unitaire	Prix Total
	Acte de portabilité	8	56,25 €	450,00 €
	Frais de mise en service lien FTTH sur site	6	110,00 €	660,00 €
	Frais carte SIM - Mise en service	13	10,00 €	130,00 €
			Total HT	1 240,00 €
			TVA 20%	248,00 €
			Total TTC	1 488,00 €

Les frais d'accès au service opérateur d'un montant de 1240,00€ HT vous sont offerts, pris en charge par AUDITELECOM.

Les matériels proposés sont performants, avec un routeur 4G pour la mairie en cas de rupture de la fibre. Il est prévu une desserte wifi pour le camping et le stade de foot, évitant la confection d'une tranchée pour le passage de la fibre vers le camping et le stade.

■ MATERIEL :

QUANTITE	DESIGNATION
1	YEALINK T57W
7	YEALINK T53W
3	BOITIERS SBC
1	SWITCH 5 PORTS
1	SWITCH 8 PORTS
1	ROUTEUR FIBRE BACK UP 4G
5	ROUTEURS FIBRE
2	PONTS WIFI
4	BOITIERS ATA
1	FIREWALL
1	BORNE WIFI

La solution financière se décompose comme suit :

PROPOSITION FINANCIERE GLOBALE

FORMULE LOCATION EVOLUTIVE:

Comprend le matériel de tous les sites, l'installation, le déplacement et la formation du technicien et le rachat des pénalités à hauteur de 2900€ HT des fibres SFR.

Redevance location mensuelle H.T	262,80 €
Somme Totale HT	262,80 €
TVA à 20%	52,56 €
Somme Totale TTC	315,36 €

Sous réserve d'accord de notre partenaire financier

Redevance payable sur 21 trimestres, effectuée par prélèvement automatique

Hors assurances et frais de dossier

ABONNEMENTS MENSUELS AUDITELECOM:

Abonnements mensuels H.T	518,40 €
Somme Totale HT	518,40 €
TVA à 20%	103,68 €
Somme Totale TTC	622,08 €

CONTRAT DE MAINTENANCE:

Coût mensuel H.T prélèvement annuel	50,00 €
Somme Totale HT	50,00 €
TVA à 20%	10,00 €
Somme Totale TTC	60,00 €

Soit :

- un montant total mensuel de (inclus contrat de leasing sans pénalités SFR) 773,20€ HT
- un montant annuel de 9278,40€ HT

Dans 5 ans, une fois le contrat de leasing terminé (achat d'un trimestre supplémentaire pour devenir propriétaire), vous serez sur un budget annuel de 6820,80€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE la proposition de contrat d'AUDIT TELECOM ci-dessus exposée, solution globale pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et les abonnement internet.**
- **AUTORISE Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Résultat du vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Recensement de la population**

EXPOSE : Madame le Maire informe que la campagne de recensement de la population aura lieu du jeudi 16 janvier 2026 au samedi 15 février 2026. Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait par délibération du 24 juin 2025 décidé de la création de 4 postes d'agent recenseurs et de deux agents coordonnateur (titulaire et suppléant).

L'agent coordonnateur a suivi des formations dispensées par l'INSEE et il y a lieu de revoir les rémunérations forfaitaires prévues pour ces agents.

Madame le Maire informe que la campagne de recensement de la population aura lieu du jeudi 16 janvier 2026 au samedi 15 février 2026

Ces contrats débuteraient le 2 janvier 2026 pour se terminer le 28 février 2026. Madame le maire fait part des propositions de rémunérations.

Une conseillère municipale rappelle qu'une indemnité de téléphone avait été versée lors du précédent recensement. D'autres conseillers indiquent que les forfaits téléphoniques tels qu'ils existent (téléphonie illimitée) ne nécessitent plus une indemnisation.

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n°68/2025-11-04

Agents recenseurs – Agents coordonnateurs - indemnisation

Madame le Maire informe que la campagne de recensement de la population aura lieu du jeudi 16 janvier 2026 au samedi 15 février 2026. Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait par délibération du 24 juin 2025 décidé de la création de 4 postes d'agent recenseurs et de deux agents coordonnateur (titulaire et suppléant). Ces agents seront rémunérés à la vacation. Cette possibilité est donnée car c'est une mission précise (campagne de recensement de la population 2026), à durée déterminée et avec un objet déterminé. Ces contrats débuteront le 2 janvier 2026 pour se terminer le 28 février 2026

L'agent coordonnateur a suivi des formations dispensées par l'INSEE et il y a lieu de revoir les rémunérations forfaitaires prévues pour ces agents.

Madame le Maire fait part de différentes propositions :

Rémunération :

- *45,00 € brut la demi-journée de formation*
- *4,65 € brut par logement recensé*
- *30,00 € brut la tournée de reconnaissance*
- *100,00 € de forfait kilométrique*
- *50,00 € brut si l'agent recenseur atteint un taux d'enregistrement des bulletins individuels par internet supérieur à 75%*
- *50,00€ brut pour les agents recenseurs atteignant un seuil de retour de 100%*

Pour les agents coordonnateurs, une titulaire et une suppléante, qui sont agents administratifs de la mairie et qui ont les charges suivantes : mise à jour des bases adresses, recensement districts, suivi des retours, encadrement des agents, relais pour atteinte des seuils : 300,00 € brut par agent, versé en une fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONFIRME la création de 4 postes d'agents recenseurs vacataires**
- **CONFIRME la désignation de l'agent coordonnateur titulaire et de l'agent coordonnateur suppléant**

- CONFIRME les dates de contrats (du 2 janvier 2026 au 28 février 2026), ainsi que les niveaux de rémunérations à la vacation :
 - 45,00 € brut la demi-journée de formation
 - 4,65 € brut par logement recensé
 - 30,00 € brut la tournée de reconnaissance
 - 100,00 € de forfait kilométrique
 - 50,00 € brut si l'agent recenseur atteint un taux d'enregistrement des bulletins individuels par internet supérieur à 75%
 - 50,00€ brut pour les agents recenseurs atteignant un seuil de retour de 100%
- DECIDE du versement d'une prime de 300 euros bruts pour les agents coordonnateurs (titulaire et suppléant), versé en une fois
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Dissimulation des réseaux – Rue de la libération et des Roseaux – Tranche 1

EXPOSE : Madame le Maire rappelle que par délibération du 12 juin 2025, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant. L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 120 000,00 €HT et pour le génie civil de télécommunication de 72 000,00€TTC

Avis du conseil : avis favorable sur le projet de dissimulation des réseaux

Délibération n°69/2025-11-04

Dissimulation des réseaux – Rue de la Libération et des Roseaux – Tranche 1

Par délibération du 12 juin 2025, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

*L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 120 000,00 €HT et pour le génie civil de télécommunication de 72 000,00€TTC
Conformément à la décision du conseil général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30% du coût soit 36 000,00 EUR HT pour l'électricité.*

Conformément à la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100% du coût soit 72 000,00 EUR TTC sur le réseau de télécommunication.

Les opérateurs de télécommunication assureront la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose des réseaux.

La mise en souterrain du réseau de l'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,

- SOLICITE le département pour la réalisation de ce projet,

- **ACCEPTE de participer à 30% du coût des travaux soit 36 000,00 €HT pour l'électricité**
- **ACCEPTE de participer à 100% du coût des travaux soit 72 000,00€TTC pour le génie civil de télécommunication,**
- **S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,**
- **PREND note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.**

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Dissimulation des réseaux – Rue de la libération – Eclairage public

EXPOSE : Madame Le Maire fait part du devis de Citeos pour l'éclairage public de la libération comprenant 19 points lumineux pour un montant de 30 737,00€HT soit 36884,40 €TTC. Citeos est l'opérateur habituel de la commune, avec un service sérieux et des interventions rapides.

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n°70/2025-11-04

**Dissimulation des réseaux – Rue de la Libération et des Roseaux – Tranche 1 –
Eclairage public**

Madame Le Maire fait part du devis de Citeos pour l'éclairage public rue de la libération de la libération comprenant 19 points lumineux pour un montant de 30 737,00€HT soit 36884,40 €TTC.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**
- **CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,**
 - **ACCEPTE le devis d'un montant de 30 737,00 €HT**
 - **AUTORISE Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,**

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Eclairage public – contrat de maintenance

EXPOSE : Madame le Maire fait part de la proposition de contrat pour la maintenance de l'éclairage public. Celui-ci s'élève à 630,00 €HT annuel pour 12 armoires de commandes et 258 points lumineux. Le contrat proposé est d'une durée d'une année, reconductible deux fois.

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n°71/2025-11-04
Contrat de maintenance éclairage public

Madame le Maire fait part de la proposition de contrat pour la maintenance de l'éclairage public par le prestataire Citeos. Ce contrat s'élève à 630,00 €HT annuel pour 12 armoires de commandes et 258 points lumineux. Le contrat proposé est d'une durée d'une année, reconductible deux fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONFIRME que le projet de maintenance est conforme à l'objet de la mission,
- ACCEPTE le devis d'un montant de 630,00 €HT annuel, pour une durée d'une année, reconductible deux fois
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes relatifs à ce dossier,

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Délibérations modificatives de crédits**

EXPOSE : Madame le Maire fait part des demandes des délibérations modificatives de crédits suivantes

- **Abondement de l'opération Groupe scolaire : + 300 000,00 €**
- **Modification répartition articles opération voirie pour 60 000,00 €**

➤ Avis du conseil : avis favorable

Délibération n° 72/2025-10-07
Délibération modificative de crédits n°5 – Abondement de l'opération groupe scolaire

Madame le Maire expose qu'il y a lieu d'abonder le programme groupe scolaire suite à la signature des marchés et modifier des articles à l'intérieur de ce programme.

Madame Le Maire propose de faire les mouvements de crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

- | | |
|------------------------------|--|
| <i>Programme 913-21538 :</i> | - 6 170,00 (autres réseaux écoles) |
| <i>Programme 913-21533 :</i> | - 31 100,00 (réseaux électrification écoles) |
| <i>Programme 913-2135 :</i> | - 7 700,00 (agencement écoles) |
| <i>Programme 950-2131 :</i> | - 255 030,00 (cabinet médical) |

Programme 913 -2131 : + 300 000,00 (bâtiments scolaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE de procéder aux mouvements de crédits comme ci-dessus exposés,**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer tous mes documents relatifs à cette décision.**

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 73/2025-10-07
Délibération modificative de crédits n°6 – modification répartition de crédits programme Voirie

*Madame le Maire expose qu'il y a lieu modifier des articles à l'intérieur du programme Voirie.
Madame Le Maire propose de faire les mouvements de crédits suivants :*

Dépenses d'Investissement

*Programme 922 -2128 : - 60 000,00 (agencement de terrain)
Programme 922-2152 : + 60 000,00 (installations de voirie)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE** de procéder aux mouvements de crédits comme ci-dessus exposés,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous mes documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Communauté de communes Sud Sarthe – Rapport annuel d'activités**

EXPOSE : Madame le Maire fait part du rapport annuel d'activités de la communauté de communes et plus particulièrement les points intéressants directement la commune.

Contexte général

La Communauté de communes Sud Sarthe regroupe 19 communes (22 577 habitants, 542 km²). Elle intervient dans les domaines de l'économie, du développement territorial, de la santé, de la culture, du social, et du numérique.

Points marquants pour VAAS

1. Petite enfance

- Multi-accueil "Le Jardin des Coccinelles" à Vaas
 - 50 enfants accueillis issus de 47 familles.
 - Activités : troc parents, goûter des familles, spectacles petite enfance, séances de bébés lecteurs, éveil musical, passerelles avec l'école maternelle, animations "parent'aises", rencontres intergénérationnelles.
 - Objectif 2025 : maintenir une capacité d'accueil de 20 enfants et optimiser l'offre sur le territoire.

2. France Services et accompagnement du public

- Nouvel espace de permanence ouvert au sein de la mairie de Vaas en 2024.
 - Remplace le site d'Aubigné-Racan (fermé en avril 2024).
 - Accueil du public sur rendez-vous pour accompagnement administratif et social.

3. Commande publique et aménagement

- Fourniture de repas en liaison froide pour les multi-accueils (Le Lude, Pontvallain et Vaas).
- Réhabilitation de deux anciens logements de fonction de l'armée sur le site de Loirecopark à Vaas, amorcée en 2024.
Objectif : valorisation patrimoniale et développement économique local.

4. Actions numériques et culturelles

- Participation du service numérique à la Fête de la Science, avec un atelier BirdLab à Vaas (découverte des sciences participatives autour des oiseaux).
- 2 924 habitants ont pris part aux animations numériques du territoire.

5. Aire d'accueil des Gens du Voyage

- La commune de Vaas dispose d'une aire aménagée : 3 x 2 places + 3 supplémentaires, gérée via le Syndicat Mixte de la région mancelle (SMGV).

Autres actions intercommunales notables

- Santé : adoption de la compétence "Santé et accès aux soins" et préparation du Contrat Local de Santé Sud Sarthe (signature prévue en 2025).
- Famille et parentalité : lancement du "Mois de la Famille", matinées ludiques et actions de prévention (plus de 2 500 participants sur le territoire).
- Culture et loisirs : poursuite du festival "Festif & Vous" (+ 600 participants), des activités de l'École des Arts (120 élèves) et du Réseau de Lecture Publique.

En résumé – Vaas en 2024

Domaine	Action principale	Impact
Petite enfance	Activités du multi-accueil des Coccinelles	50 enfants, 47 familles
Services publics	Nouvelle permanence France Services à la mairie	Accueil sur rendez-vous
Aménagement	Réhabilitation d'anciens logements à Loirecopark	Requalification en cours
Numérique	Animation BirdLab – Fête de la Science	Participation locale
Gens du Voyage	Aire d'accueil opérationnelle (9 emplacements)	Gestion SMGV

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n°74/2025-11-04
Rapport d'activités de la communauté de communes Sud Sarthe

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la communauté Sud Sarthe a adressé son rapport d'activité 2024 suite à son approbation en séance communautaire du 18 septembre dernier.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du rapport d'activités 2024

- **PREND ACTE** dudit rapport de la Communauté de Communes Sud Sarthe
- **VALIDE** ce rapport d'activités 2024.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ SMAEP de Mayet – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

EXPOSE : Madame le Maire fait part du rapport annuel d'activités. Monsieur Siebe Postma, délégué, précise que l'eau est de très bonne qualité tant du point de vue chimique que bactériologique. Les administrés sont plus vigilants sur leur consommation. Parfois, il est constaté de l'eau marron (utilisation des points par les pompiers), entraînant des purges du réseau ce qui explique en partie le différentiel entre l'eau pompée et l'eau facturée.

Données principales :

1012 abonnés sur Vaas

4 points de prélèvements en eau (2 à Marigné Laillé et 2 à Lavernat) 715 604m³ dans le cénonmanien.

Volume vendu aux abonnés 619 011m³.

Base tarification abonnement : 74€ - prix m³ : 1,50€ jusqu'à 500m³. Prix TTC m³ : 2,71€

Programmation: entre 200 000€ et 500 000€ par an pour le renouvellement et le renforcement d'eau potable

6 techniciens et 6 agents administratifs

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n°75/2025-11-04

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 – SMAEP de Mayet

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le SMAEP de Mayet a adressé son rapport d'activité 2024 suite à son approbation en séance syndicale du 1^{er} octobre dernier.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) doit être rédigé et adressé aux communes membres. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du rapport d'activités 2024, et notamment les données de la commune de Vaas

- **PREND ACTE** dudit rapport du SMAEP de Mayet
- **VALIDE** ce rapport (RPQS) 2024.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **SUEZ – Rapport annuel sur la délégation assainissement**

EXPOSE : Madame le Maire et Monsieur Siebe Postma font part du rapport annuel d'activités

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n°76/2025-11-04

Rapport annuel 2024 service assainissement – déléataire Suez

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le déléataire Suez a adressé son rapport d'activité 2024 pour le service de l'assainissement.

Madame le Maire et Monsieur Siebe Postma font un compte-rendu des principales données de ce rapport.

Données principales

Total linéaire à inspecter (ml)

Avenue Laennec - 151

Chemin rural dit de la maison neuve - 25

Chemin rural n. 51 du moulin neuf a la bretèche - 149

Route nationale n. 817 d'orléans a bauge par vendôme - 214

Rue des bleuets - 122

Rue du ponceau - 237

Un linéaire réel de 836 ml a été inspecté (avec curage préalable).

Les 19 et 27 novembre 2024 ont eu lieu deux Comités de Pilotage consécutifs afin d'évoquer les différents sujets en cours. Le 27 novembre a également eu lieu une visite au poste de relevage du Pré de l'Ane.

Autres Travaux :

PR Pré de l'Ane – armoire BT (3960 €)

PR Pont de Biais télégestion (S10) ↔ PR Port Laberge télégestion (S500 IP)

Tous les éléments programmés de LoirEcopark 3 (2 pompes + 1 télégestion → 3 567 €)

PR Rue du Port – armoire (3734 €)

STEP – Surpresseur eaux industrielles (1302 €)

Chiffres clés :

14,3 km de réseau total d'assainissement

1 station de traitement des eaux usées

12 postes de refoulement

979 mm de pluie

836 ml de réseau curé

65 235 m³ d'eau traitée

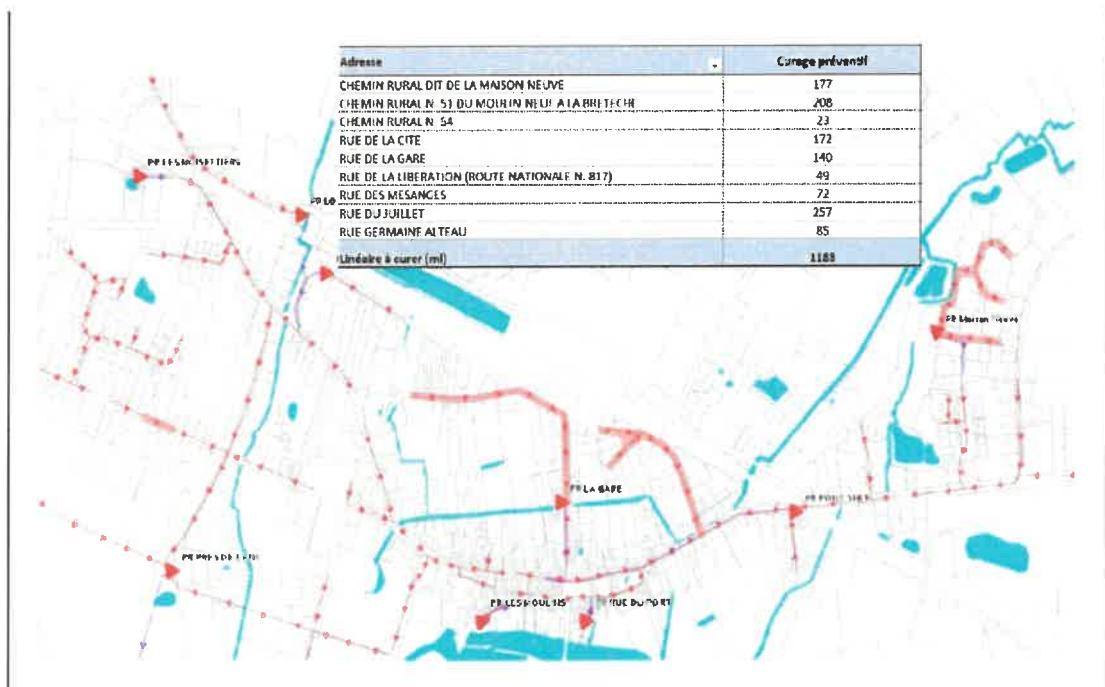
549 clients assainissement collectif

4,6731 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

Le tarif				
Détail prix assainissement	01/01/2024	01/01/2025	N+1/N (%)	
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	56,66	57	0,6%	
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	3,6382	3,6893	1,4%	
Taux de la partie fixe du service (%)	11.49%	11.41%	- 0,7%	
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	4,69747	4,6731	- 0,5%	
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	4,27037	4,2483	- 0,5%	

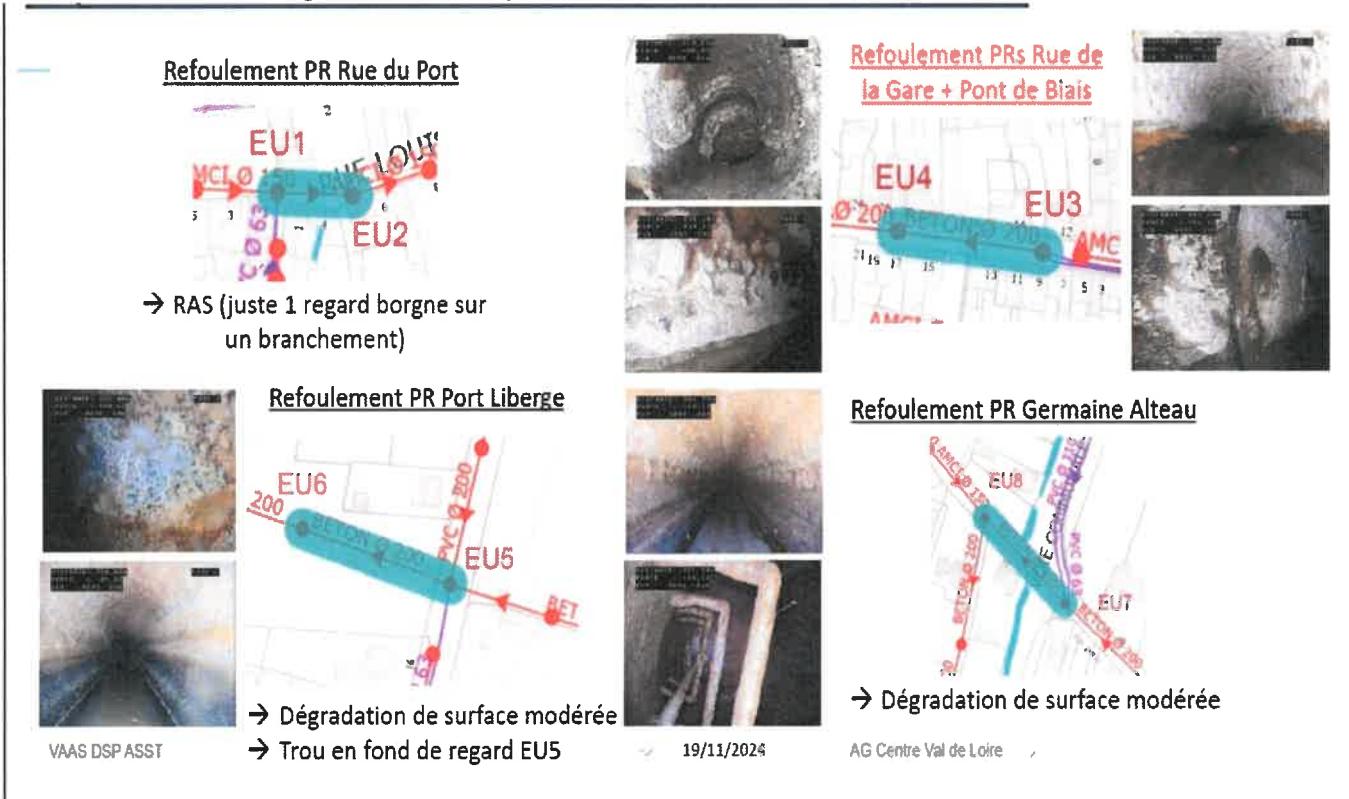
Réseau / inspections télévisées

En 2025 a été proposé à la commune de Vaas de curer des tronçons non curés depuis plusieurs années afin de quadriller au mieux le réseau, selon la carte suivante, pour un linéaire de 1183 ml :



Plan d'action suite étude H2S – rue Anatole Carré

Au regard des résultats de la campagne H2S, une inspection télévisée aux tronçons aval des postes de relevage à risque modéré avait été organisée en 2023, tels que ci-dessous. Les résultats, présentés le 19 novembre 2024, mettent en évidence la situation préoccupante du réseau rue Anatole Carré, pour lequel la commune pourra prendre contact avec une maîtrise d'œuvre dans les meilleurs délais pour étudier un renouvellement de cette canalisation ou un chemisage selon son analyse.



Usines – travaux à la station d'épuration

SUEZ a transmis une proposition chiffrée à la Collectivité pour la mise en place d'un inverseur de source sur l'armoire électrique de la station afin de faciliter le raccordement d'un groupe électrogène sans avoir à recâbler l'armoire dans l'urgence (perte de temps risque de surverses d'eaux usées au milieu naturel le temps de l'intervention...). Par ailleurs, une commande a été passée par la Collectivité concernant le réaménagement du dessablage en place sur le tamis compacteur.

La Collectivité pourra prévoir à son budget la mise en place d'un pluviomètre sur l'enceinte de la station d'épuration afin de valoriser le diagnostic permanent mis en place (cf. rapport eaux claires parasites en Annexe). En effet, seules des données de pluviométrie fiables permettront de disposer d'une vue exhaustive sur les eaux claires météoriques glanées par les mauvais raccordements dans les réseaux d'assainissement.

A noter la nécessité de prévoir des travaux de réfection globale de la dalle du poste Pré de l'Âne avec de nouvelles ouvertures adaptées à la manutention, qui permettraient d'agir au niveau de la canalisation d'arrivée dans le poste,

Renouvellements électromécaniques

Les équipements ciblés pour 2025 sont les suivants :

PR Maison Neuve – P1 et P2

PR Rue du Port – P1

PR Rue de la Gare – P2

PR Port Liberge – P1 et P2

PR Pré de l'Âne – pompe vers tamis

STEP – Pompe de recirculation n°1

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du rapport d'activités 2024 du délégataire Suez pour le service assainissement

- **PREND ACTE** dudit rapport
- **VALIDE** ce rapport 2024
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce rapport.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Convention sur la lecture publique

EXPOSE : Madame le Maire fait part du nouveau projet de convention proposé par le département

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n°77/2025-11-04

Nouvelle convention de partenariat pour le développement de la lecture publique 2026-2028

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture,

Vu les orientations du ministère de la Culture en matière de contractualisation territoriale pour le développement de la lecture publique,

Vu le projet de convention de partenariat tripartite entre la Communauté de communes sud Sarthe (CCSS), Sarthe lecture et les 19 communes du territoire

Considérant que le département de la Sarthe a adopté lors de sa session du 21 juin 2024 un nouveau Schéma départemental de la lecture publique

Considérant que la communauté de communes souhaite s'allier aux recommandations du département et de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour assurer une cohérence sur le territoire

Considérant que cette convention vise à structurer et renforcer le réseau de lecture publique sur le territoire, en définissant les engagements de chaque partenaire

Considérant que la signature de cette convention permettra de :

- *formaliser les engagements de la commune en matière de lecture publique,*
- *bénéficier d'un accompagnement par la CCSS et de Sarthe Lecture,*
- *participer à un réseau structuré favorisant l'accès à la culture pour tous les habitants ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le projet de convention partenariale relative au développement de la lecture publique.
2. **AUTORISE** MADAME Ghislaine LEVIAU], Maire de la commune de Vaas, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
3. **CHARGE** Madame le Maire de veiller à la bonne exécution de la convention et à la participation active de la commune aux actions prévues.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Urbanisme**

➤ AFFICHAGE DU DÉPOT D'UNE DEMANDE D'URBANISME

Le 18 Mars 2025

Mr ALLARD Robin a déposé une déclaration préalable pour faire la révision d'un pan de toiture et la pose de deux fenêtres de toit « 5 rue du Lavoir », cadastré H n°597

DP 072 364 25 00016 – **Avis défavorable en date du 18/08/2025**

Le 04 Juillet 2025

Mme BILLEMONT Audrey a déposé une déclaration préalable pour l'installation d'un portail « 24 rue Alexis Heurteloup », cadastré AE n°223

DP 072 364 25 00034– **En cours d'instruction**

Le 28 Juillet 2025

Mr ALI TOUMBOU Bidami a déposé une déclaration préalable pour la transformation d'un garage en pièce de vie « 3 rue des Saules », cadastré AB n°192

DP 072 364 25 00038– **En cours d'instruction- Attente pièces complémentaires**

Le 25 Août 2025

Mme VALLADE Catherine a déposé un permis de construire pour la construction d'une véranda « Les Routes », cadastré ZI n°113

PC 072 364 25 00014 – **En cours d'instruction**

Le 29 Août 2025

Mr PROUST Claude a déposé une déclaration préalable pour le changement de nouvelles menuiseries + isolation « 13 rue de la gare », cadastré AC n°284

DP 072 364 25 00040– **En cours d'instruction-Attente pièces complémentaires**

Le 05 Septembre 2025

Mr NOWOTNY Siméon a déposé une déclaration préalable pour la réfection d'une toiture en annexe accolée à la maison d'habitation « Le Port Denet », cadastré YE n°44

DP 072 364 25 00041– **Avis favorable sous réserve en date du 19/09/2025**

Le 10 Septembre 2025

Mr LEROUX Damien a déposé un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle « 3 imp du moulin neuf », cadastré ZM n°88

PC 072 364 25 00015– **Avis favorable en date du 10/10/2025**

Le 23 Septembre 2025

COMMUNE DE VAAS a déposé un permis de construire pour la rénovation et l'extension des vestiaires foot « 3 rue du port Liberge », cadastré AE n°124

PC 072 364 25 00016– **En cours d'instruction Le 29 Août 2025**

Le 26 Septembre 2025

Mr THOUAIT Pascal a déposé un CUb pour l'ajout d'un accès au bâtiment de type porte de garage-entrepôt de stockage « 5 Lieu-dit La Sansonnière », cadastré ZH n°130

CUb 072 364 25 00063– **En cours d'instruction**

Le 06 Octobre 2025

AVENIR RENOVATIONS a déposé une déclaration préalable pour l'installation des panneaux photovoltaïques « 7 rue Germaine Alteau », cadastré AC n°323

DP 072 364 25 00042– **Avis favorable en date du 16/10/2025**

Le 13 Octobre 2025

ENEDIS-DR-PAYS DE LA LOIRE a déposé une déclaration préalable pour la construction d'un poste de distribution Public d'électricité « Les Patries », cadastré ZH n°82

DP 072 364 25 00043– **En cours d'instruction**

Le 17 Octobre 2025

Mr ALLARD Yvan a déposé une déclaration préalable pour la construction d'une piscine « 1 rue des Cygnes », cadastré ZM n°55

DP 072 364 25 00044– **Avis favorable avec réserve en date du 27/10/2025**

➤ QUESTIONS DIVERSES

➤ Parking Rue Anatole Carré

EXPOSE : Madame le Maire informe de la nécessité de réaliser une clôture au fond du parking Anatole Carré

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n°78/2025-11-04

Parking rue Anatole Carré – Réalisation d'une clôture

Madame le Maire et Monsieur Clément Hérin, Maire-Adjoint, rappellent les travaux réalisés pour la création d'un parking rue Anatole Carré. Ces travaux comprenaient un sur-élévement du niveau naturel du sol ; de ce fait, les usagers du parking peuvent désormais regarder au-dessus du mur mitoyen, entraînant des désagréments pour ce particulier. Cet administré sollicite la pose d'une clôture afin de limiter les regards intempestifs dans sa propriété. Monsieur Clément Hérin informe que deux devis ont été sollicités (Arboloir et SAS Clôture Blot-Chauvin). Après étude des devis, Monsieur Clément Hérin propose de retenir le devis de SAS Clôture Blot-Chauvin, pour la création d'une clôture en grille rigide et occultant bois. Le devis s'élève à 2967,43€HT. Cette clôture sera posée sur le domaine de la commune, devant le mur mitoyen. Une déclaration préalable de travaux devra être déposée avant toute réalisation de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SAS Clôture Blot-Chauvin d'un montant de 2967,43€HT.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes relatifs à ce dossier,

Résultat du vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Génération mouvement

Madame le Maire fait part de la création d'une activité danse latine et de salon le mercredi de 14h00 à 16h30. Les élus saluent cette initiative. Le 19 novembre, première séance d'essai. La salle est mise à disposition gratuitement : il est demandé à ce qu'elle soit rendue propre.

Madame le Maire précise que l'espace culturel est utilisé le lundi (Abord'ages) le mardi et le mercredi (Country) le mercredi après midi (danse de salon et latine, le vendredi matin (Pilate). Génération Mouvement a plusieurs adhérents hors commune, pour raison de bonne ambiance.

Les élus évoquent les soucis rencontrés par les élus de la Chapelle aux Choux suite à un riverain qui se plaint des nuisances sonores de la nouvelle salle.

➤ Conférence sur le numérique

Mercredi 26 novembre à l'Abbaye de l'Epau.

➤ Convention Sensibilis'haies

Cette convention sera signée par l'association de chasse locale.

➤ Marché de Noël

Il aura lieu le 12 décembre, à partir de 17h00 jusque 23h00. Le matin, spectacle de la mairie offert aux enfants de l'école à l'espace culturel. Repas de Noël de la cantine le 19 décembre.

➤ **Travaux du groupe scolaire**

Madame Hour informe que le déménagement de classe a eu lieu durant les vacances. Elle remercie pour l'aide fournie par les agents communaux pour les armoires et les caisses. La bibliothèque est supprimée le temps des travaux et le périscolaire sera prochainement déménagé. Une association de Coulongé est venue chercher des livres qui seront envoyé à Madagascar.

➤ **Fête de la Pomme**

Madame le Maire remercie tous les élus et les bénévoles qui servent au repas du samedi soir. Certains élus suggèrent qu'il faut repenser cette soirée ou l'arrêter car elle engendre beaucoup d'énergie et coûte cher. Le prix de la soirée pour une famille est un budget important (prix par personne) même si le spectacle est de qualité.

➤ **Travaux rue Alexis Heurteloup**

Les élus regrettent que seuls les bateaux aient été faits pour la rue Alexis Heurteloup côté pair, alors que l'intégralité du trottoir côté impair avait été réalisés. Monsieur Gilles Blanchard explique que les trottoirs du côté pair sont encore corrects.

➤ **Pétition**

Madame Nadia Fouquet informe d'une pétition actuellement distribuée dans les boîtes à lettres contre le projet d'installation d'une plateforme logistique sur la commune de Montabon près de la sortie d'autoroute. Madame le Maire rappelle que ce projet existe depuis le remembrement de 2005 et que le territoire est sur une autre communauté de communes. Les études « 4 saisons » sont en cours pour ce projet. L'acquisition de ce terrain ne se fera qu'en fonction des résultats d'études.

➤ **Cérémonie du 11 novembre**

Madame le Maire rappelle les invitations envoyées et le déroulé de cérémonie.

Séance levée à : 22h20

Prochain conseil : 2 décembre 2025 à 20h15

Le Maire, Ghislaine LEVIAU

Le secrétaire, Frédéric BUZANCE

